



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2025

N°022_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
25/06/2025
DATE D’AFFICHAGE :
25/06/2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Absent : 2
Ayant donné procuration : 1

OBJET : Participation financière Fonds d'Aides aux Jeunes 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **deux**, à vingt heure douze, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **JUILLET** sous la présidence d'**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Jacques DECUIGNIERES en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents ayant donné procuration :

Sandrine PEREIRA à Vincent MARTIN

Absents :

Lou LOMBARD

Laurence PETIT

Exposé des motifs

Monsieur Jacques DECUIGNIERES indique que la commune a été sollicitée par le Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2025.

L'objectif de ce dispositif en faveur des jeunes en difficultés âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnel et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Il est précisé que les collectivités locales ainsi que les groupements et organismes de protection sociale peuvent abonder le FAJ, selon un barème fixé.

Visas :

Vu à la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le nombre d'habitants sur la commune de La Bastidonne,

Au vu de ce qui précède, **oui** l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

- ▶ **Approuve** la participation financière au FAJ au titre de l'année 2025 ;
- ▶ **Autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette participation financière.

Fait à La Bastidonne,
Le 2 juillet 2025.



Le Secrétaire de séance,
Jacques DECUIGNIERES.